

POINT INFORMATIONS MEDICALES



A l'inscription du vacancier :

- Une **partie médicale** sur la fiche de renseignements du dossier d'inscription est à **compléter**.
- Transmettre avec le dossier d'inscription **la photocopie de l'attestation de sécurité sociale** ainsi **que l'attestation mutuelle** (si vous êtes un ancien adhérent, nous joindre uniquement l'attestation mutuelle de l'année en cours).
- Les vacanciers ayant une orientation **FAM ou MAS**, ou les personnes ayant **des soucis importants d'ordre médical** en vertu de l'article D344-5-8 du CASF doivent transmettre à l'association un **dossier cacheté présentant les informations médicales** importantes relatives à la personne (disfonctionnement des reins, broches, cancer, etc.).

En amont du séjour :

- **3 mois avant** le séjour pour les personnes ayant **besoin d'une aide totale** pour les actes de la vie quotidienne, merci de nous transmettre une **ordonnance pour l'intervention d'un personnel soignant le matin** durant le séjour pour la prise en charge à la douche.
- **3 semaines avant** le début du séjour, nous transmettre **les ordonnances de location de matériel médical (lit médicalisé, lève-personne, fauteuil roulant d'appoint) ou bien de soins (intervention IDE, kiné, etc.)**.

Pour les fauteuils roulants d'appoint non permanents, merci de faire une prescription de location de fauteuil afin que nous puissions le faire livrer sur le lieu du séjour.

- Une ordonnance du médecin donnant son accord pour la prise de **médicaments de confort** (détailler les médicaments) si cela est nécessaire.
- Ordonnance médicale pour **l'autorisation d'activités sportives à sensations** s'il y en a sur le séjour (hélicoptère, voiture de course, jet ski, parapente, etc.).
- Si besoin de **chaise douche** spécifique, veuillez l'amener sur le séjour. Si elle est classique, nous vous confirmerons ou non la nécessité de l'apporter.

Le jour du départ :

- Prévoir pour la **journée du départ**, une boîte ou une enveloppe à l'intérieur de laquelle nous trouverons **le traitement de la personne pour la journée**.
- Chaque vacancier doit être muni pour son séjour **d'un semainier** (ou pilulier) comportant le traitement de la semaine sur lequel sera inscrit son nom et prénom, joindre à celui-ci son ordonnance.
- L&M Evasion vous transmet un mois avant le séjour **une fiche de liaison médicale** à retourner rempli le jour du départ joint avec l'ordonnance.
- Nous remettre le matériel nécessaire pour le confort du vacancier (couverts adaptés, gélifiants, protections, gants jetables, chaise douche si spécifique, etc.).

Point Covid :

Faire un dépistage RT-PCR (test nasopharyngé) 48h avant le début du séjour, et nous transmettre au plus tard les résultats lors du départ.

Remettre l'attestation sur l'honneur "protocole sanitaire COVID" à un des accompagnateurs du séjour le jour du départ.